|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

RAPPORT D’ACTIVITÉS MAI 2019

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations 2](#_Toc7774928)

[4 Département juridique 4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 5

[7 Conclusion 6](#_Toc7774932)

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF en mai 2019 sont les suivants:

**Les 03 et 04/05/2019,** deuxopérations réalisées respectivement à Oyem et à Minvoul ayant permis l’interpellation des nommés BEKA BENG, OWONO Maxime et ASSOUMOU Gustave en possession de deux (02) pointes d’ivoire brut, d’une part, et ISSA MOLOMA ainsi que BILIE Sylvain eux également en possession de deux pointes d’ivoire brut, d’une part.

**Les 07 et 08/05/19**, opération concernant les nommés KOGUE MOUKAMBI Mariette et son concubin NZIENGUI Eugène, Préfet de la Basse Banio (Mayumba) à Mouila ainsi que leurs complices en possession de deux (02) pointes d’ivoire brut d’éléphant. Ils seront par la suite jugés les 23 et 31 du même mois de mai 2019 devant les tribunaux correctionnels de Mouila et Tchibanga pour détention, transport et commercialisation de trophées d’espèces animales intégralement protégées à cause de la disjonction des procédures prononcées par le tribunal correctionnel de Mouila où les mis en cause avaient été présentés au juge de Mouila pourtant compétent.

**Le 23/05/2019**, participation à une réunion à l’ANPN de mise au point d’un projet de formation des OPJ/APJ dans la réglementation forestière concernant le projet Eléphant.

Aussi, il y a également eu plusieurs rencontres avec des autorités administratives et judiciaire dans le cadre du renforcement de la collaboration.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 15 |
| Investigations ayant menées à une operation | 04 |
| Nombre de trafiquants identifies | 65 |

Le mois de mai 2019 a produit plusieurs résultats en termes d’informations recueillies pendant les missions et d’opérations. Plusieurs missions ont été effectuées par 3 investigateurs et un stagiaire à travers différentes provinces de l’Estuaire, Haut-Ogooué, la Ngounié, Nyanga, la Nyanga, Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem.

Au total, quinze (15) missions d’investigations ont été organisées dans différentes provinces avec prise de contact avec soixante-cinq (65) trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 4 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 9 |

Le projet a réalisé donc quatre (04) opérations ce mois de mai et contribué au suivi des procédure en cours de trois trafiquants :

**Le 03 Mai 2019** à Oyem suite à une information donnée par un indic sur une possible transaction d’ivoire dans un hôtel de la ville, une équipe composée des agents de la police judiciaire, des eaux et forêts et des juristes de Conservation Justice a pu mettre la main sur trois (03) individus en possession de deux (02) pointes d’ivoire brut d’éléphant sectionnées en quatre (04) morceaux de 6,5 kg pendant au moment de la transaction. Interrogés à chaud les mis en cause vont vite reconnaître les faits. Plus tard, une perquisition au domicile d’un des trafiquants permettra de saisir deux fusils de 458 et 14 millimètre ainsi qu’un calibre 12. Ils ont donc été placés en garde à vue avant d’être présentés au procureur qui a décerné un mandat de dépôt contre nommés BECKA MBENG George, OWONO Maxime et d’ASSOUMOU MBENG Gustave tous de nationalité Gabonaise.

**Le 04 Mai 2019** à Minvoul a eu lieu l’arrestation de deux trafiquants en possession de deux pointes d’ivoire de 12,6 kg dans un hôtel de la place avec le concours des agents de la DGR d’ Oyem assistés des éléments des eaux et forêts d’Oyem et des juristes de Conservation Justice grâce à une information reçue d’un indic. Il s’agit des nommés ISSA MOLOMA sujet Burkinabais et de BILIE BE Sylvain de nationalité Gabonaise.

**Le 06 Mai 2019** dans la ville de Mouilla, dans un hôtel de la place, a eu lieu l’arrestation d’une trafiquante, la nommée Mariette KOGUE de nationalité gabonaise, interpellée en possession de deux (02) grosses pointes d’ivoire de 12,06 kg par les agents de la Police Judiciaire de Mouilla assistés de certains éléments des eaux et forêts et des juristes de Conservation Justice suite à une information reçue d’un indic. Conduite au poste et interrogée à chaud, Madame KOGUE Mariette va dénoncer son complice et concubin le préfet de Mayumba qui sera plus tard interpellé par les agents de la PJ. Tous les deux présentés au procureur de la République après être entendus sur procès-verbal de constatation d’infraction, ils seront placés sous mandat de dépôt.

**Le 07 Mai 2019,** à Tchibanga, province de la Nyanga, suite aux informations de Mariette KOGUE arrêtée à Mouilla le nommé MIHINDOU Ulrich, véritable propriétaire des ivoires saisies sera arrêté avec la police judiciaire de ladite province. Interrogé à son tour, il va dénoncer le braconnier ayant abattu le pachyderme. C’est ainsi que les agents de la PJ accompagnés des juristes de conservation-justice ont pu mettre la main sur ce dernier. Il s’agit de monsieur MIHINDOU Florian de nationalité Gabonaise comme son frère. Présentés au procureur de Mouila, les mis en cause seront eux aussi places sous mandat de dépôt avant d’être transmis au tribunal de Tchibanga suit à une incroyable décision du juge de Mouila ayant accédé à la demande de disjonction de procédure avec celle de Madame Mariette KOGUE et Monsieur NZIENGUI Eugène .

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi les cas initiés par le projet ainsi qu’un cas d’ivoire saisi par la brigade de Ngouni dans la province du Haut-Ogooué. Il s’agissait du cas du nommé DJAMAL HAMADOU alias Habib et trois (03) complices, YEMBENGOYE Hervé, MPIREBO Patrick et LEKOUNE Egid tous de nationalité gabonaise arrêtés avec une cargaison de pointes d’ivoire brut d’éléphant. Rappelons ici qu’Habib avait déjà été arrêté pour les mêmes faits en 2014 et condamné par le tribunal de Franceville.

Les autres cas pendants devant les différentes juridictions ont également été suivis par les juristes des différentes antennes du projet.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 11 |
| Nombre de condamnations | 01 |
| Affaires enregistrées | 04 |
| Nombre de prévenus | 09 |

Le département juridique a enregistré une condamnation concernant le projet AALF. GANDZA GANDZA Steeve Pepitho et BONDO Charles Gaétan condamnés à trois (03) d’emprisonnement donc un (01) mois ferme, 500 000 FCFA de dommages-intérêts au bénéfice du Ministère en charge des eaux et forêts curieusement sans amende pourtant sollicitée par le Ministère Public.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 07 |
| Nombre de détenus rencontrés | 15 |

Des visites de prison ont été organisées à Libreville, au Haut-Ogooué, dans l’Ogooué-Ivindo, à Mouila et au Woleu-Ntem. En tout, sept (07) visites ont été effectuées ayant ainsi permis de vérifier la détention effective de quinze (15) trafiquants de faune sans oublier qu’il également eu plusieurs visites effectuées pendant la garde à vue des mis en cause avant leur détention préventive dans différentes prisons.

# Communication

Indicateur: nombre de pieces publiées par média

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 35 |
| Télévision | 7 |
| Internet | 24 |
| Presse écrite | 02 |
| Radio | 02 |

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 39 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 30 |
| Collaboration sur affaire | 25 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités gabonaises.

**Estuaire** :

Les personnes rencontrées ont été nombreuses, notamment le Directeur de la lutte contre le braconnage, la police judiciaire, l'avocat en charge des dossiers, le Directeur de la lutte contre le braconnage, le Directeur de services des surveillances de la douane, le conservateur senior de l’ANPN, Interpole, gendarmerie nationale, police nationale, Directeur des sureté urbaine et la brigade anti-drogue, point focal CITES et le WWF.

**Moyen-Ogooué** :

Les personnes rencontrées ont été le Chef de Bureau Forêts et le Chef de Bureau Faune, le Secrétaire Général de Province, le Chef de Cabinet du Gouverneur du Moyen-Ogooué et le 1er Vice-Président du Conseil Départemental, le Président du tribunal de première instance de Lambaréné, le Procureur de la République, le Procureur adjoint, les substituts et le 1 er juge d’instruction, le Commandant de groupement de la Gendarmerie, le commandement de la Brigade centre de Gendarmerie, le Commandant de la Brigade nautique, le Chef d’antenne PJ et le chef d’antenne adjoint de la DGR., le Commandant de la sûreté Urbaine (Police) et le Chef du Personnel du peloton mobile de la Gendarmerie, le Directeur du Centre de Pêche de Lambaréné et le Responsable de l’ONG OELO : Remerciements au DG Centre pêche et renforcement du partenariat avec OELO.

**Ngounié** :

Au cours du mois de mai 2019, il y a eu le suivi de collaboration avec les partenaires principaux de l’administration des Eaux et Forêts du ressort des provinces de la NGOUNIE et de la NYANGA ainsi que les autorités judiciaires parmi lesquelles le procureur, le président du tribunal, le secrétaire de parquet, le greffier et plusieurs juges.

**Ogooué-Ivindo** :

Les deux juristes qui ont effectué la mission en vue d’une opération à Makokou en ont profité pour rencontrer certains partenaires. Au total, sept (07) rencontres ont eu lieu. Les sept rencontres l’ont été dans le cadre du suivi de l’accord de collaboration et une (01) s’agissant de la collaboration sur affaire.

**Woleu-Ntem:**

Il y a eu un entretien avec le Directeur provincial des Eaux et Forêts, le responsable contentieux et celui de la forêt, le lieutenant de la DGR, un major de la Police Judiciaire, le maire de la commune d’Oyem et le secrétaire de province outre le préfet, Secrétaire Général et le Directeur de cabinet du Gouverneur, les chefs d’antennes Police Judiciaire, B2 et gendarmerie, le Procureur de la République et ses substituts, le secrétaire en chef du parquet, le doyen des juges du tribunal, le secrétaire en chef du parquet ainsi que le préfet.

Au total, au moins 39 rencontres ont été tenues.

# Conclusion

Au cours du mois de mai 2019, le projet AALF a initié 15 missions d'investigation dans 6 provinces. Ces missions ont permis d'identifier 65 nouveaux trafiquants. Quatre opérations ont été réalisées. Les deux premières opérations ont eu lieu dans la province du Woleu-Ntem. Il s’agissait de celle des nommés BECKA BENG Géorges, enseignant, OWONO Maxim et ASSOUMOU MBENGA lui agent à l’hôpital d’Oyem arrêtés à Oyem avec 6,5 kg d’ivoire brut tous les trois de nationalité gabonaise et l’arrestation des nommés ISSA MALOMBA de nationalité burkinabé et BILIE BE Sylvain lui de nationalité gabonaise arrêtés tous les deux avec en leur possession 12,9 kg d’ivoire brut. Les deux dernières arrestations concernent celle de Mouila, Dame KOGUE MOUKAMBI et le préfet Eugène NZIENGUI tous deux de nationalité gabonaise arrêtés avec 12,06 kg d’ivoire brut et les nommés MIHINDOU Ulrich et MIHINDOU Floran respectivement vendeur d’ivoire te braconnier abatteur de l’éléphant.

Le département juridique a suivi les procédures pendantes dans différentes antennes du projet. Au moins sept (07) visites de prison ont été effectuées pour vérifier la présence en cellule de treize (15) trafiquants.

Il y eu une affaire délibéré concernant GANDZA GANDZA STEEVE Pepito et BONDO Charles Gaétan arrêtés le 18 avril dernier avec six (06) pointes d’ivoire. Reconnus coupables des infractions de transport et de détention, ils ont donc écopé 3 mois d’emprisonnement dont 1 ferme et cinq cent mille (500 000) Francs CFA de dommages-intérêts.

Les relations avec les autorités gabonaises restent au beau fixe. Au moins 39 rencontres ont été tenues dans 6 provinces.

Cependant, l’on peut toutefois déplorer au niveau du tribunal de Mouila la disjonction de procédure dans l’affaire dite du préfet.